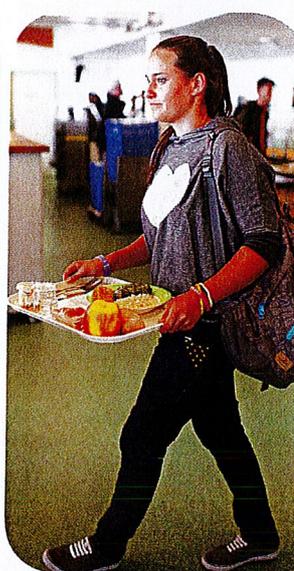


LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré
accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste
adapté à vos ressources

QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?



Vous transmettez au lycée l'**attestation de restauration scolaire** (voir la démarche dans la rubrique « Comment se procurer l'attestation de restauration scolaire à remettre au lycée ? »). L'attestation est **valable pour l'année scolaire**.

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **1,50 € et 4,00 €** au ticket et entre **1,20 € et 3,70 €** pour un forfait annuel.
- La **Région Île-de-France finance** la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 56 à 87 %).
- Ci-dessous le **prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple + 2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket		
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €	A ≤ 183 €	1,50 €	1,20 €	de 83 % à 87 %
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €	B ≤ 353 €	1,70 €	1,40 €	de 81 % à 84 %
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €	C ≤ 518 €	1,90 €	1,60 €	de 79 % à 82 %
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €	D ≤ 689 €	2,10 €	1,80 €	de 77 % à 80 %
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €	E ≤ 874 €	2,30 €	2,00 €	de 74 % à 78 %
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €	F ≤ 1 078 €	2,50 €	2,20 €	de 72 % à 76 %
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €	G ≤ 1 333 €	2,70 €	2,40 €	de 70 % à 73 %
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €	H ≤ 1 689 €	3,00 €	2,70 €	de 67 % à 70 %
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €	I ≤ 2 388 €	3,50 €	3,20 €	de 61 % à 64 %
≥ 5 970,00 €	≥ 7 164,00 €	≥ 9 552,00 €	J > 2 388 €	4,00 €	3,70 €	de 56 % à 59 %

* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.

** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

COMMENT SE PROCURER L'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE À REMETTRE AU LYCÉE ?

Vous êtes allocataire Caf :

Vous avez reçu un courrier Région/Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre à l'établissement.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement de la Caf mentionnant votre quotient familial soit :

- sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur www.caf.fr) 
- sur le site de la Caf www.caf.fr > rubrique Mon compte 
- via l'application smartphone Caf. 

Vous n'êtes pas allocataire Caf :



Une **calculette** accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire : www.iledefrance.fr/equitables

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,
- photocopies de l'intégralité du livret de famille,
- et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

- Attention : à défaut de transmission du justificatif de votre quotient familial tel que mentionné ci-dessus, le tarif maximal vous sera appliqué soit 4 € pour le ticket ou 3,70 € pour le forfait.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables
0 800 075 065 

Disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30
(de mi-mai à début juillet et de fin août à fin septembre)
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations ?



www.iledefrance.fr/equitables

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION 2018/2019

Pour les classes de seconde - première - terminale

L'accès à la demi-pension ne peut être autorisé sans la restitution de ce formulaire rempli et signé.

➤ Renseignements concernant l'élève :

Nom : _____

Prénom : _____ Classe : _____

➤ Documents à joindre :

- attestation de restauration scolaire 2018/2019 (*voir les modèles au verso*)
- 1 photo d'identité (*inscrire le nom et prénom au dos et la coller*)

Date et signature du représentant légal :

Foire aux questions :

Dois-je inscrire mon enfant maintenant, même si je ne connais pas les jours où il/elle déjeunera ?

OUI : inscrivez-le maintenant. Le choix des jours se fera à la rentrée quand l'emploi du temps définitif sera connu.

Dois-je payer maintenant ?

NON : un avis aux familles sera établi en cours de période tarifaire.

Le délai et les modalités de paiement y seront indiqués.

Comment suis-je facturé(e) ?

Il s'agit d'un régime forfaitaire réparti sur trois périodes tarifaires (septembre-décembre, janvier-mars et avril-juin).

CADRE RESERVÉ A L'ADMINISTRATION

Inscription reçue le :

N° de badge :

Observations :

Mon attestation de restauration scolaire à transmettre au lycée

A quoi sert l'attestation de restauration ?

Elle permet de connaître le tarif unitaire du repas qui servira à établir la facture. Il varie entre 1.20€ et 3.70€.



Que se passe-t-il si je ne la fournis pas ?

Sans la transmission de ce document, c'est le tarif maximum de 3.70 € qui sera appliqué. Une fois la facture établie, aucune modification ne sera possible.

Comment me procurer mon attestation de restauration ?

Cas 1 :

Vous avez reçu un courrier Région/CAF accompagné de l'attestation de restauration scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 à remettre à l'établissement.

*** fleceFrance**

Attestation restauration scolaire 2016-2017

Pour une tarification juste des cantines des lycées.

A remettre dans la délicate **enveloppe à la destination du lycée public** de votre enfant pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation.

La Région finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 96 % à 87 % du coût de revient d'un repas de 9 € en moyenne).

Nom	Prénom	Date de naissance	Quantité familiale (personnes)	Tarif/repas (à compléter par la famille)

Les familles bénéficiant d'un abonnement de 0,35 € par repas.

Equitables
pour tous les lycéens

Une question concernant votre attestation ?

* Nos intervenants sur nos attestations (seus, pré-remplissage, envoi, suivi) sont bénévoles et nous remercions de leur engagement.
Notre démission reste valable, valide et - Répondez-la nous afin de nous permettre de continuer à améliorer le service rendu par la Région.
 Plus d'informations sur notre site internet : www.equitables.fr

0 800 075 065

Cas 2 :

Vous n'avez pas reçu ce courrier et vous êtes allocataire de la CAF. Vous pouvez, notamment sur votre espace personnel, vous procurer l'attestation de paiement de la CAF mentionnant votre quotient familial.

CARTE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE

Votre n° d'allocataire : 038 - 13 mai 2014

Objet : Attestation de paiement

Le montant de la CAUSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE

Monsieur

Date de naissance

Date de naissance

Montant €

Le montant de la CAUSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE

Montant €

Le montant de la CAUSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE

Montant €

Les prestations versées par la caisse d'allocataires familiales sont imposables sur le revenu de la personne concernée.

Cas 3 :

Vous n'avez pas reçu ce courrier et vous n'êtes pas allocataire de la CAF. Une calculatrice est accessible sur le site : www.iledelfrance.fr/equitables Elle vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer votre attestation. Ne pas oublier de joindre les pièces justificatives obligatoires.

*** fleceFrance**

Attestation restaurant scolaire 2016-2017

Pour une tarification juste des cantines des lycées.

A remettre dans la délicate **enveloppe à la destination du lycée public** de votre enfant pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation.

La Région finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 96 % à 87 % du coût de revient d'un repas de 9 € en moyenne).

Nom	Prénom	Date de naissance	Quantité familiale (personnes)	Tarif/repas (à compléter par la famille)

Les familles bénéficiant d'un abonnement de 0,35 € par repas.

Equitables
pour tous les lycéens

Une question concernant votre attestation ?

* Nos intervenants sur nos attestations (seus, pré-remplissage, envoi, suivi) sont bénévoles et nous remercions de leur engagement.
 Notre démission reste valable, valide et - Répondez-la nous afin de nous permettre de continuer à améliorer le service rendu par la Région.
 Plus d'informations sur notre site internet : www.equitables.fr

0 800 075 065